

Les obligations de prévention de l'employeur

08.30 – 09.00

Accueil avec café et croissants

Matin

Prévention – enjeux et cadre légal

- Cadre légal général et obligations principales de l'employeur
- Enjeux stratégiques : comment mobiliser sur la prévention ?
- Risques pour l'entreprise : absences, litiges, risques pénaux et administratifs
- Impacts sur la gouvernance et la réputation

Pause

Prévention des situations à risque : mesures ciblées

- Protection des travailleuses enceintes
- Jeunes employés et travailleurs âgés
- Collaborateurs en situation de handicap
- Exemples de dispositifs adaptés

Travail à distance et nouvelles formes de risque

- Ergonomie et santé au poste de travail
- Droit à la déconnexion et limites de la surveillance
- Prévention de l'isolement et du harcèlement à distance

12.00 – 13.00

Repas

Après-midi

Prévention des accidents et plan de protection

- Obligations légales en matière de sécurité et prévention des accidents
- Choisir et combiner les mesures techniques, organisationnelles et personnelles
- Élaboration d'un plan de protection adapté à son entreprise
- Utilisation d'outils d'intelligence artificielle pour identifier les risques

Pause

Risques psycho-sociaux et gestion des signalements

- Obligations légales et cadre réglementaire
- Personne de confiance interne ou externe : choix et rôle
- Canaux de signalement : personne de confiance, whistleblowing
- Sensibilisation et détection précoce des situations à risque
- Réagir face à un harcèlement, un burnout ou un conflit latent

Prévention de la corruption et intégrité en entreprise

- Identifier les formes de corruption : passive, privée, institutionnelle
- Mettre en place des mesures de prévention et de limitation
- Outils, règlements et pratiques internes efficaces

Synthèse et situations particulières

- Questions liées à la santé et à la sphère privée lors de l'embauche
- Gestion des absences prolongées et du retour au travail
- Bonnes pratiques et plan d'action individuel pour la mise en œuvre

16.30

fin du séminaire

L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme en cas de nécessité.